



# Club Suisse du Border Collie

## Règlement pour le Championnat Suisse d'Agility

### **1. Critère de base**

Le Championnat Suisse d'Agility (CS) est organisé par le Club Suisse du Border Collie (CSBC). Les compétitions sont jugées selon le règlement d'agility en vigueur de la CTAMO de la SCS. Ce règlement régit également les conditions d'admission et le déroulement du Championnat Suisse D'Agility du Club Suisse du Border Collie (ci-après dénommé CS).

Le CS est organisé chaque année. La date est fixée en tenant compte des autres manifestations. L'organisation et la réalisation du CS sont confiés à une section de la SCS ou à des externes.

### **2. Conditions d'admission**

La participation aux compétitions du CS est ouverte aux Border Collie qui sont enregistrés dans le Livre des Origines Suisse (LOS) et possèdent une licence d'agility valable dans les catégories Intermediaire et large.

L'organisateur est responsable de la vérification du respect du règlement d'admission et peut effectuer des contrôles ponctuels concernant l'inscription au LOS.

L'enregistrement avec le numéro LOS est par contre indispensable.

Ces chiens sont dénommés ci-après chiens CS.

Les chiens CS doivent être conduits par des conducteurs ayant leur résidence fixe en Suisse ou au Lichtenstein et qui sont membre d'une section locale ou d'un club de race de la SCS.

L'affiliation d'un conducteur au CSBC est souhaitable, mais pas obligatoire.

Il est laissé à la discrétion du CSBC d'admettre à l'événement des chiens autres que ceux décrits ci-dessus ; ces chiens ne peuvent toutefois pas se qualifier pour la finale du CS. Dans ce cas, des classements séparés doivent être établis pour les chiens CS dans toutes les compétitions comptant pour le CS.

L'inscription au CS est au nom de l'équipe inscrite (chien et conducteur).

Il n'est pas possible de changer de conducteur après la première manche de qualification.

### **3. Mode d'application**

Le CS du CSBC comprend deux épreuves de qualification (1x jumping & 1x agility) et deux épreuves de finale (1x jumping & 1x agility).

L'ordre de départ doit être rigoureusement respecté.

Les épreuves de qualification de la classe respective comptent comme épreuves officielles d'agility et de jumping. Pour tous calculs des pourcentages, les valeurs sont arrondies au prochain nombre entier.

### **3.1 Epreuves de qualification**

L'organisateur est responsable de l'ordre dans lequel les épreuves de qualification sont effectuées (agility et jumping). La distribution des dossards est aléatoire. L'ordre de départ est identique pour les deux épreuves de qualification.

Pour chaque épreuve de qualification, les premiers 15% des chiens CS, ayant pris le départ, se qualifient pour la finale.

Si une ou plusieurs équipes se qualifient à plusieurs reprises pour la finale dans les deux épreuves de qualification, les équipes classées derrière elles seront promues.

A la fin des épreuves de qualification, l'équipe suivante non encore qualifiée dans la première épreuve de qualification est la première à passer, puis l'équipe suivante non encore qualifiée de la deuxième épreuve de qualification, et ainsi de suite jusqu'à ce que le nombre maximal de participants prévu pour la finale soit atteint.

Le Champion Suisse en titre est qualifié pour la finale s'il participe à au moins une épreuve de qualification. Si le champion en titre se qualifie pour la finale grâce à une épreuve de qualification, une autre équipe est repêchée conformément aux dispositions ci-dessus.

### **3.2 La finale**

Les finales doivent se dérouler dans l'ordre suivant : d'abord le jumping, puis l'agility.

Dans la première épreuve de la finale, les équipes prennent le départ dans un ordre tiré au sort. Pour la deuxième épreuve l'ordre de départ se fait en ordre inverse du classement de la première épreuve.

Pour déterminer le classement, les deux épreuves de la finale sont converties en un classement général en additionnant les temps de parcours, les fautes de parcours et faute de temps.

Pour le classement, les critères suivants s'appliquent :

1. plus petite somme des fautes totales (fautes de parcours et faute de temps).
2. plus petite somme des fautes de parcours
3. plus petite somme des temps de parcours

Toutefois si plusieurs équipes obtiennent le même total de fautes, fautes de parcours et faute de temps, elles sont classées ex aequo.

L'équipe victorieuse reçoit (selon la taille) le titre de "Champion Suisse d'agility intermédiaire CSBC" ou de "Champion Suisse d'agility large CSBC".

## **4. Compétition catégorie juniors**

Une compétition „catégorie juniors“ est également organisée pour les classes 1 – 2.

Le déroulement est identique à celui du CS du CSBC point 3 – 3.2.

L'équipe gagnante reçoit le titre de „Champion Suisse d'agility catégorie juniors intermédiaire du CSBC“ ou de „Champion Suisse d'agility catégorie juniors large du CSBC“ (selon la taille).

## **5. Titre et prix**

Chaque année, le vainqueur, en tenant compte de la taille, se voit décerner conformément au CS CSBC point 3 - 3.2 (classe 3), le titre de "Champion Suisse CSBC d'agility", ainsi que celui pour la catégorie juniors selon le CS CSBC points 3 - 3.2 et 4 (classes 1-2).

Les prix pour les 2 épreuves de la finale (1<sup>er</sup>-3<sup>ème</sup> rang) ainsi que les 1<sup>er</sup> – 3<sup>ème</sup> rangs du Champion Suisse / Champion Suisse catégorie juniors (de la classe de taille respective) sont offerts et organisés par le CSBC.

(8 x 3 prix pour les finales plus 4 x 3 pour les titres de CS = 36 prix).

L'organisateur est responsable de l'acquisition des prix pour les épreuves de qualification.

## **6. Dispositions finales**

Les modifications du règlement sont décidées par le comité du CSBC. Une requête doit être faite par écrit et la modification demandée doit être accompagnée d'une justification textuelle. La requête doit être déposée au plus tard 6 mois avant la tenue du CS.

Approuvé par le comité du CSBC le 30.11.2022



Andreas Schiess  
Président du CSBC



Kate Mc Mahon  
Chef technique du CSBC